

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **22 MARS 2018** - 20 h 30

N° 3_2

OBJET :

**CADRE DE VIE-COMMERCE-
ARTISANAT-DEVELOPPEMENT
DURABLE**

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT
PRESENTEE PAR LA SAS
DESPIERRES**

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 23 mars 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Eric MICHAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Isabelle BERTHELOT

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Eric MICHAUD	Roland DEVIS
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Martine SCHMÜCK
Nabih NEJJAR	Bernard JAYOL
Stéphane JEVAUDAN	Thierry ROLLET
Alain ASTIER	Pierre BARNET
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Valérie MACHON	Pascale THORAL
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
DEMANDE D'ENREGISTREMENT
PRESENTEE PAR LA SAS DESPIERRES**

Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation, expose à l'assemblée :

"La SAS DESPIERRES est en croissance depuis plusieurs années. Cette expansion nécessite des surfaces de production et de stockage importantes afin de satisfaire la demande croissante des clients.

L'entreprise est déjà soumise à déclaration pour les rubriques 2221-2 et 2920-1b. Deux extensions, une en 2010 et une en 2015, ont été réalisées et une dernière en 2016. Celle-ci a fait l'objet d'un dossier d'enregistrement, dans le cadre de la régularisation administrative du site, en date du 24 mai 2016.

La présente demande s'inscrit également dans le cadre de la régularisation administrative de la société DESPIERRES SAS sur la commune de Roanne.

Nature du projet

La SAS DESPIERRES assure le commerce de viandes en gros multi espèces. Le site n'a pas d'activité d'abattage. La demande d'enregistrement est établie pour une capacité journalière maximale de produits entrants de 68 tonnes. Les 68 tonnes de produits entrant par jour représentent le volume global de l'activité, cette dernière n'étant concernée que par la rubrique d'activité 2221.

Ce dossier entre donc dans le cadre de la régularisation administrative du site de DESPIERRES ; la rubrique 2221 faisant référence à la préparation ou à la conservation de produits alimentaires d'origine animale par découpe, cuisson, appertisation, surgélation, congélation lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage etc. L'ensemble des locaux qui y est associé relève de cette rubrique. **La régularisation porte donc sur l'ensemble de l'activité 2221.**

Le site est concerné par les rubriques figurant dans la nomenclature des Installations classées (Art R 511-9 du Code de l'Environnement) :

Rubrique	Désignation rubrique	Seuil classement	Volume des activités décrites	Régime
2221-B-1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour animaux de compagnie	>2 t/j	Quantité actuelle : 34t/j Augmentation prévue : max 68 t/j	E

E : enregistrement

Respect des prescriptions de l'arrêté d'enregistrement

Une analyse détaillée met en évidence les mesures prises pour respecter les prescriptions générales applicables à l'installation, issues de l'arrêté ministériel du 23 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2221 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Etude des dangers

Le niveau des risques des scénarios majeurs envisagés est considéré comme acceptable car ils aboutissent à des effets modérés grâce à :

- des mesures compensatoires de prévention et de protection en plus de celles existantes ;
- des mesures d'intervention extérieures ;
- des mesures organisationnelles internes.

L'analyse des risques aura permis de démontrer que les dispositions constructives des extensions de 2015, 2016 et 2017 permettent de confiner suffisamment les flux thermiques d'un éventuel incendie afin d'éviter des effets dominos sur les entreprises voisines."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, au regard :

- de la nature du projet ;
- du respect des prescriptions applicables à l'installation ;
- de l'étude des dangers ;

décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le dossier de demande d'enregistrement présenté par la SAS DESPIERRES.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 23 mars 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

